



SOS CONSO | CHRONIQUE

PAR RAFAËLE RIVAÏS

## Piétons, faites de la place aux deux-roues !

**P**auvres piétons ! Ils devaient déjà slalomer entre les chevaux et les tables de café qui fleurissent sur les trottoirs. Ils devront maintenant se pousser pour faire de la place aux vélos. Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR), instance de conseil du gouvernement, vient en tout cas d'en faire la recommandation, le 8 décembre. La transformation de certains trottoirs en « *espaces mixtes* » permettrait de protéger les cyclistes du reste de la circulation et de diminuer leur mortalité, a affirmé Patrick Jacquot, président de la commission Deux-roues, deux-roues motorisés du CNSR, et par ailleurs président de la Mutuelle des motards.

Les cyclistes seront protégés, mais les piétons ? Devront-ils longer les murs pour éviter les coups de guidon ? Lors du vote, Chantal Perrichon, la présidente de la Ligue contre la violence routière, a été la seule à les défendre. « *La mixité se fera au détriment du piéton, qui est l'usager le plus vulnérable* », a-t-elle déclaré, en évoquant « *les personnes âgées et les enfants* », et en rappelant que « *la Ligue est toujours du côté des plus vulnérables* ».

M. Jacquot lui a répondu : « *On préfère qu'un cycliste donne un petit coup de guidon à un piéton plutôt qu'il soit percuté par un 15-tonnes.* »

Sa repartie ne pouvait laisser de marbre les médecins présents dans la salle. Le docteur Philippe Lauwick, président de la commission Alcool, stupéfiants, vitesse du CNSR, a répliqué : « *Un petit coup d'épaule à une vieille dame frêle atteinte d'ostéoporose peut la faire tomber, l'immobiliser et la condamner à l'isolement !* » Imperturbable, M. Jacquot lui a assuré que « *la vieille dame va apprendre la mixité, et qu'elle deviendra attentive aux vélos* ». « *Si on craint un coup de guidon, il ne faut plus sortir de chez soi.* »

Les propos de M. Jacquot, rapportés sur notre blog Sosconso, ont choqué nombre d'internautes, ainsi que le président de l'association Droits du piéton, Jean-Paul Lechevalier. La Mutuelle des motards nous reproche de les avoir « *mal interprétés* », et nous signale que leur auteur souhaite en fait organiser un « *partage* » de la route « *en priorisant la responsabilisation des usagers, chacun devant faire attention à l'autre* ». M. Lechevalier, lui, pré-

cise que la recommandation du CNSR s'appuie sur une expérimentation conduite à Strasbourg et stoppée par un recours de son association. Le 23 janvier 2013, le tribunal administratif de Strasbourg a jugé illégaux les espaces mixtes tels qu'ils avaient été conçus, sans délimitation par un marquage au sol des emplacements respectifs des cyclistes et des piétons.

### LA QUESTION DU STATIONNEMENT

M. Lechevalier rappelle que les piétons ont un autre sujet de friction avec les motards : le stationnement de leurs engins sur les trottoirs. Le code de la route l'interdit et prévoit de le sanctionner par une amende de 35 euros. A Paris, la préfecture, avec l'accord de la municipalité, applique depuis 2008 une politique de « *tolérance* », en raison de l'insuffisance de places de stationnement. Les 100 000 motos et scooters qui y circulent chaque jour n'y disposent que de 45 000 places. Les policiers doivent donc éviter de verbaliser ceux qui se garent sur les trottoirs, s'ils ne gênent pas le passage des piétons ou des fauteuils roulants.

L'association Droits du piéton de-

mande que le stationnement des deux-roues motorisés devienne payant, au même titre que celui des voitures. Pendant la campagne municipale, Anne Hidalgo (PS) s'y est déclarée favorable, avant de faire volte-face lorsque la Fédération française des motards en colère a annoncé une manifestation. La Ville de Paris a en revanche prévu, pour les autres véhicules, une augmentation du prix du stationnement en surface, au 1<sup>er</sup> janvier. Ceux qui utilisent les parkings souterrains auront une maigre consolation : ils pourront payer leur place au quart d'heure, et non plus à l'heure, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, en vertu de la loi Hamon sur la consommation.

« *Nous perdons parfois nos procès, mais pas le moral* », assure M. Lechevalier, qui revendique « *mille adhérents en Ile-de-France* », mais s'estime bien plus représentatif, avec « *deux millions de piétons à Paris* ». Des députés ont relayé ses préoccupations comme François Loncle (PS, Eure), qui a adressé au ministre de l'intérieur trois questions écrites en deux ans. L'élu demande des précisions sur les dangers que représente la circulation

**« ON PRÉFÈRE  
QU'UN CYCLISTE DONNE  
UN PETIT COUP DE GUIDON  
À UN PIÉTON PLUTÔT  
QU'IL SOIT PERCUTÉ  
PAR UN 15-TONNES »**

**PATRICK JACQUOT**  
président de la commission Deux-roues, deux-roues motorisés du CNSR

des vélos, motos, scooters, patinettes et autres planches à roulettes sur les trottoirs. Il dénonce l'« *engorgement* » de ceux-ci par « *les terrasses des cafés et les étals des commerçants* », qui peuvent obliger des handicapés, des personnes avec déambulateur ou avec poussette à descendre sur la chaussée. Or c'est là que les piétons courent le plus de danger. En 2012, 489 ont été tués. Un sur deux était âgé de 75 ans ou plus. ■

<http://sosconso.blog.lemonde.fr>